

**PROJET DE
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 02 Octobre 2026**

À approuver lors d'une prochaine réunion de conseil municipal

Présents : Mmes SAILLARD Marie-Pierre, SOUCHA Lydia, CHARDON Aurélie (arrivée à 20 h 45), VUILLERMOZ Marlène et Mrs THERY Jean-Bernard, SAILLARD Fabien, VIENNET Simon, VIENNET Julien (arrivée à 20 h 45), NAVASQUEZ Sébastien

Excusée : M. VUILLERMOZ Marlène (procuration à KOGLER Cindy)

Absent :

Convocation du 25/09/2026

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du 03 Juillet 2026
- Vote du Compte Financier Unique Syndicat transport rive gauche
- Site Natura 2000

Présentation de la charte du Parc Naturel Régional du Haut Jura

- Commission bâtiments
 - devis Electricité Henriët pour travaux mairie-salle
 - devis Créer Rénover pour porte entrée bar

- Vente de bois aux administrés

Arbres secs Le Sillet

- Cabane - Chemin des Fayeux

Mise à disposition de l'association les Aigles : présentation du règlement intérieur d'utilisation

Devis de fournitures pour remise en état

- Contrat assurance statutaire
- Participation FSL / FAAD
- Compte-rendu réunion Sivom Espace Pierre Bichet
- Urbanisme
 - Bornage terrains d'aisance
 - Demande clôture
- Affaires diverses
 - Organisation repas des aînés
 - Divers

Mme SAILLARD Marie-Pierre est désignée secrétaire de séance

1 - Approbation compte-rendu réunion du 03 Juillet 2026

Aucune observation, le compte-rendu du 03 Juillet 2026 est adopté à l'unanimité.

2 - Vote du Compte Financier Unique 2025 - syndicat transport rive gauche

Le syndicat de transport rive gauche était un syndicat de « transport à la demande » qui a été dissous le 31 décembre 2025.

Les résultats budgétaires du syndicat (233.33 €) sont répartis entre les communes membres et la commune de Malpas a réintégré la somme de 22.86 € dans son budget 2026.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les résultats du syndicat de transport rive gauche.

3 - Commission Bâtiments

- Point sur les travaux en cours à l'Eglise : en attente d'une intervention pour le porche et les travaux électriques.

La commune a obtenu une subvention supplémentaire de 4 818 € de la Région Bourgogne Franche-Comté. La collecte de la fondation du patrimoine se poursuit.

L'association « Notre Eglise de Malpas » se chargera de l'entretien des boiseries et la peinture de l'entrée.

Une inauguration devra être organisée

Pour le bâtiment mairie-salle, un devis de Henriet Electricité est présenté pour des travaux de mise aux normes (blocs de sécurité pour 2 069.88 € TTC), pour améliorer l'éclairage extérieur (détecteurs), pour la pose d'un variateur de VMC et la modification du disjoncteur à la demande l'association Les aigles, notamment pour brancher 2 friteuses (524.23 € TTC).

Le Conseil valide la totalité du devis présenté, à savoir un total de 4 063.60 € TTC.

Restaurant : plusieurs devis avaient été demandés et étudiés en commission. Celle-ci a décidé de supprimer le sas d'entrée vitré et de changer la porte d'entrée du bar.

Le conseil valide le devis de Créer Rénover pour un montant de 8 839.54 € TTC.

Un point est fait sur les dépenses d'investissement pour le restaurant en 2026.

Il est rappelé que l'isolation des tuyaux de la chaufferie pour les protéger du gel sera réalisée par l'employé communal.

4 - Site Natura 2000 et Parc Naturel du Haut Jura

Une réunion a été organisée à l'attention des nouveaux élus pour présenter le dispositif de Natura 2000 : Monsieur le maire rappelle que les $\frac{3}{4}$ de notre territoire sont inclus dans le zonage de Natura 2000 et notamment les tourbières et prairies humides. Ce zonage permet une protection et un suivi des espèces floristiques notamment mais il n'impose pas de véritables contraintes aux agriculteurs.

L'ensemble du territoire de la communauté de communes sera inclus dans le Parc Naturel Régional du Haut Jura. L'adhésion sera demandée à chaque commune d'ici la fin de l'année.

5 - Vente de bois aux administrés

Il est rappelé que des lots de bois sont quelquefois vendus aux administrés. La vente se fait par soumissions cachetées et les lots sont attribués aux plus offrants. Le Conseil valide ce principe et autorise Monsieur le Maire à attribuer les lots.

Point sur les frênes secs du Sillet : Simon Viennet est chargé de définir le volume et de faire plusieurs lots de frênes. Une vente sera organisée pour les habitants de Malpas.

6 - Cabane - chemin des Fayeux

La cabane située sur du terrain communal, a été mise à disposition de l'association Les Aigles de Malpas. L'association a rédigé un règlement d'intérieur d'utilisation qui doit être validé en conseil. Accord du Conseil.

Il est rappelé que le stationnement devra se limiter à 3 ou 4 voitures sur un espace dédié et qu'en aucun cas, les autres voitures devront stationner dans le champ loué à l'agriculteur.

Un devis de fournitures pour la remise en état est présenté en séance : le Conseil valide le principe d'acheter le matériel de réfection, les membres de l'association se chargeront des travaux bénévolement.

7 - Assurance statutaire

Monsieur le Maire rappelle que l'assurance statutaire permet à l'employeur de percevoir le remboursement des salaires versés aux agents absents pour raison de santé.

Dans la fonction publique territoriale, ce n'est pas la sécurité sociale qui indemnise les agents, c'est la collectivité qui continue à verser le salaire.

La commune n'est indemnisée que pour les arrêts supérieurs à 15 jours.

La commune est assurée avec Groupama jusqu'au 31 décembre 2026.

Groupama a proposé un renouvellement avec un taux de 7.43 % de la masse salariale, pour la période de 2027 à 2031.

Le centre de gestion propose un contrat groupe avec un taux de 6.78 % pour 2027-2030.

Le Conseil valide l'adhésion au contrat groupe Viventer proposé par le Centre de gestion.

8 - Participation dispositifs FSL et FAAD

Le Département du Doubs sollicite les communes dans le cadre du dispositif d'aides au logement :

Le Fonds de Solidarité pour le Logement soutient les locataires en difficulté par le biais d'aides financières et la mise en place de mesures d'accompagnement pour un retour à l'autonomie.

Le Fonds d'Aide aux Accédants à la Propriété en Difficulté permet de soutenir pendant 1 an maximum des ménages en accession à la propriété au maintien dans leur logement.

Proposition de participer au Fonds de Solidarité Logement à hauteur de 0.61 € / habitant et au Fonds d'Aide aux Accédant en Difficulté pour 0.30 € / habitant : accord du conseil.

9 - Compte-rendu SIVOM Espace Pierre Bichet

Monsieur le Maire fait un rapide compte-rendu des sujets abordés lors de la réunion du conseil syndical du 22 septembre 2026 :

- effectif en baisse, en dessous du seuil pour le maintien d'une classe à la rentrée prochaine. La moyenne par classe retenue par l'académie est de 27 élèves mais nous avons actuellement des classes à 20-21 élèves.
- réflexion pour réglementer l'utilisation du terrain multisports de Oye-et-Pallet : l'école peut utiliser ce terrain pour les activités sportives.
- dynamique de l'Association de Parents d'élèves qui finance des actions pour les enfants.
- Point sur l'activité de la médiathèque.
- Périscolaire : le mode de calcul a été modifié depuis la rentrée ce qui génère une hausse des coûts pour certaines familles (calcul du tarif en fonction du quotient familial). Se pose également le problème du recrutement du personnel.

10- Urbanisme

Suite au dernier conseil, les bornages des terrains de Monsieur Pahin et de Monsieur Vembouly et Mme Vuillermoz ont été effectués par le géomètre A. Prévalet.

Le Conseil valide les plans de bornage présentés et notamment les surfaces à vendre à savoir 70 m² issus de la parcelle communale B679 à Monsieur Pahin et 129 m² issus de la rue du puits à Monsieur Vembouly et Mme Vuillermoz.

Monsieur le Maire est chargé de signer les actes de vente correspondants.

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il avait été décidé, lors du précédent mandat, de valider les projets de clôture lors des séances de conseil.

Demande de Gérard Côte - 700 rue de La Planée pour la pose de gabions et une clôture avec portail : accord du conseil.

Demande de Pierre Carboni - Rue du Clos Neuf pour la pose de haies et un grillage souple d'une hauteur maximum de 1 mètre : accord du conseil.

11 - Affaires diverses

- Lors de la précédente distribution des colis de Noël, il avait été proposé de remplacer ce colis par l'organisation d'un repas afin que chacun partage un moment agréable. Le Conseil souhaitait s'associer avec l'association Les Aigles qui organisent également un après-midi jeux mais la disponibilité de l'association ne correspond pas (organisation en janvier pour les Aigles) : le Conseil décide d'inviter les personnes de plus de 70 ans à un repas à la salle de convivialité avec les membres du Conseil municipal.
- Présentation du dispositif d'achat groupé d'électricité organisé par le SYDED.
- Monsieur le Maire alerte sur la problématique Eau Potable : il est absolument nécessaire que chacun réduise sa consommation d'eau potable. En effet, la cote de désamorçage du puits de captage en eau potable située dans le lac St Point (qui alimente Malpas) sera atteinte d'ici moins de 20 jours. Par ailleurs, l'arrêté préfectoral « restrictions d'eau - niveau crise » est prolongé jusqu'au 2 décembre 2026.
- Compte-rendu des différentes réunions communautaires.

Le secrétaire de séance
Marie-Pierre SAILLARD

Séance levée à 22 h 35.
Malpas, le 5 octobre 2026

Le Maire,
Jean-Bernard THERY

